

AMICALE DES ANCIENS DE FCR

FCR : France Câbles et Radio (ex-filiale de France Télécom)



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 49 boulevard Victor 75015 PARIS

Courrier : 9 rue de la Marne, 91480 Quincy sous Sénart

Internet : <http://anciensdefcr.eu>

Tél : 01 69 00 39 10

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MARS 2024

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, à 10 heures 30 minutes,
Les membres de l'Amicale des Anciens de FCR, dont le siège social est sis au 49, boulevard Victor, Paris 15^{ème}, sur convocation de leur président, adressée par courriel, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte dans une salle du restaurant YAN'S CLUB, au n° 5 avenue Reille, Paris 14^{ème}.

Il a été établi une feuille de présence dûment émargée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme titulaire d'un pouvoir.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Bonneau en sa qualité de Président de l'Amicale.

Le Bureau de l'Assemblée est composé de :

- Claude BONNEAU Président
- Dominique DOTIGNY Secrétaire
- André BRAUMAN Trésorier

Nombre d'adhérents : 24
Nombre de présents : 10
Nombre de pouvoirs : 9
Total présents et représentés : 19

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'ensemble des membres présents et représentés atteint 79,2 % du total des adhérents, soit bien davantage que le quorum (25%). En conséquence, les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire sont régulièrement constituées et peuvent valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance à 10 h 30, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. - Examen et approbation du rapport de gestion 2023 présenté par le Président

1.1 Nombre d'adhérents

L'effectif au 01/01/2023 était de **25 membres**.

Depuis cette date, nous avons eu en 2023 **une résiliation pour défaut de cotisation**, celle de Roger Jeammet

Soit un effectif de **24 adhérents au 31/12/2023**

Au jour de notre assemblée, **l'effectif de l'Amicale est toujours de 24 adhérents**.

1.2 Déroulement du programme d'activités de l'année 2023

Le président fait un bilan rapide des évènements et activités proposées par l'amicale à ses adhérents en 2023 :

- **Assemblée générale du 6 avril 2023**

L'assemblée générale du 6 avril 2023 **a réuni 7 membres** de l'Amicale et **10 adhérents** avaient donné **leur pouvoir**.

Par ailleurs, 10 personnes ont participé au repas qui a suivi la réunion.

Une contribution de 20 € était demandée à chaque participant(e) au repas, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration.

- **Repas de mi-année et Conseil d'Administration du 15 juin 2023**

Le déjeuner qui s'est tenu le jeudi 15 juin a réuni 11 participant(e)s, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, comme d'habitude.

Le Conseil d'Administration de l'Amicale s'était réuni le 15 juin au matin, afin d'examiner les points habituels de cette réunion de mi-année.

- **Centième anniversaire de Michel Hachmanian :**

Notre doyen, Monsieur Michel Hachmanian, a eu cent ans à la mi-avril et nous avons bien sûr tenu à marquer cet évènement exceptionnel en lui adressant par courriel un message, au nom de tous les membres de l'Amicale, pour le féliciter chaleureusement et lui souhaiter un joyeux centième anniversaire.

Par ailleurs, un « cadeau gourmand » (boîte de chocolats) lui a été envoyé par notre Secrétaire, Dominique Dotigny, au nom de notre Amicale, pour agrémenter ce centième anniversaire.

De plus, un diaporama rétrospectif a été réalisé, avec des photos-souvenirs montrant Michel Hachmanian parmi nous lors de rencontres de l'Amicale, depuis 2001 jusqu'à 2014 ;

Ce diaporama est consultable sur notre site web (Vie de l'Amicale) et bien sûr, le lien pour y accéder lui avait été communiqué.

Michel Hachmanian s'est montré particulièrement ému et touché de ces attentions à son égard et nous a répondu très aimablement, en remerciant de tout cœur le Bureau et tous les membres de l'Amicale.

- **Repas de fin d'année et Conseil d'Administration du 14 décembre 2023 :**

Ce repas de fin d'année a réuni treize participant(e)s dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Le Conseil d'Administration (CA) du 14 décembre, tenu le matin, a réalisé un premier bilan des activités 2023 et fait le point sur l'exécution du budget 2023.

Un point spécifique de l'ordre du jour de ce CA portait sur l'avenir de notre Amicale.

Après divers échanges, discussions et délibération, **le Conseil d'administration de l'Amicale des Anciens de FCR a décidé, à l'unanimité des membres présents, de convoquer une Assemblée Générale Mixte, le 28 mars 2024, en vue de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire la dissolution de l'Amicale des Anciens de FCR.**

En conséquence, le CA a également pris à l'unanimité la décision d'annuler la cotisation 2024, les adhérents à jour de leur cotisation au 31/12/2023 restant membres de l'Amicale en 2024.

Le CA a aussi décidé d'annuler la contribution de 20 € pour les participant(e)s au repas de l'assemblée générale 2024

Un projet de budget 2024 tenant compte de ces décisions a été validé par le CA, en vue d'être soumis à l'assemblée générale du 28 mars 2024.

- **Information des adhérents :**

En complément de la diffusion du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre, un message (courriel) d'information a été diffusé à tous les membres de l'Amicale afin de rappeler et d'explicitier les différentes raisons qui nous conduisent à envisager la dissolution de l'Amicale.

- **Chocolats de fin d'année :**

Un ballotin de chocolats a été envoyé à chaque membre de l'Amicale, soit 24 personnes.

Nous avons constaté, à travers de nombreux messages et témoignages, que les adhérent(e)s étaient très sensibles à cette attention de fin d'année.

Nous remercions chaleureusement Dominique Dotigny qui assure chaque année l'achat, l'emballage et l'expédition de ces « ballotins ».

1.3 Site web de l'Amicale :

Comme chaque année, les photos de nos différentes réunions et rencontres (Vie de l'Amicale), ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée générale (Association), sont disponibles sur notre site web. Le diaporama réalisé pour le centième anniversaire de Michel Hachmanian peut également être consulté (Vie de l'Amicale), ainsi que les nombreux témoignages et contributions historiques sur les activités de France Câbles et Radio (FCR).

Après diverses questions et observations échangées et plus personne ne demandant la parole, le Président soumet la première résolution au vote de l'Assemblée.

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Président, approuve l'activité du Conseil d'administration pour l'année 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. - Examen et approbation des comptes 2023 :

Claude Bonneau, Président et André Brauman, Trésorier, commentent les tableaux financiers joints à la convocation :

2-1 Point sur l'exécution du budget 2023 au 31/12/2023

Pour la **partie Ressources** :

Réalisé de 1 012 € pour un Budget de 932 € soit + 80 €, se décomposant en :

- Les **cotisations** 2023 s'élèvent à **790 €** pour une prévision de **690 € (+ 100 €)**
- La **participation des adhérents** s'élève à **220 €** pour une prévision de **240 € (- 20 €)**
- Les **intérêts du livret** s'élèvent à **2 €** pour une prévision de **2 €**

Pour la **partie Emplois** :

Réalisé de 1173 € pour un budget de 1165 € soit + 8 €

- Le **repas de l'AG** : **400 €** (10 repas à 40 €) pour **420 € au budget (- 20 €)**
- Les **chocolats de décembre** : **579 €** pour **575 € au budget (+ 4 €)**
- Les **frais de fonctionnement** : **194 €** pour **170 € au budget (+ 24 €)**
 - **10 €** Nom de domaine site web (OVH)
 - **42 €** Divers (cadeau M.H.)
 - **26 €** Frais d'envois postaux (remboursement dépenses Secrétariat)
 - **116 €** Frais bancaires (Formule Zen Pro LCL : 9,70 x 12)

Notre déficit est donc de 161 € pour 233 € prévus au budget 2023 soit 72 € de moins

2-2 Trésorerie :

La trésorerie au 31/12/2023 **est de 2 231 €**, se décomposant en :

Compte courant : 1087 €
Compte livret : 1134 €
Caisse : 10 €

Il faut toutefois déduire le montant des factures réglées mais non encaissées au 31/12/2023 :

- Chocolats de fin d'année 2023 : 579 €
- Frais de Fonctionnement : 14 €

Soit 593 €

La trésorerie disponible au 31/12/2023 est donc de 1 638 € pour 1 566 € au budget 2023 (cf. Tableau financier AG 2023), soit un **écart de +72 €**

Après quelques échanges et réponses aux questions posées, plus personne ne demandant la parole, le Président soumet la deuxième résolution au vote de l'Assemblée.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport financier présenté par le Trésorier, approuve, à l'unanimité, les comptes de l'année 2023 et donne son quitus aux Administrateurs pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. – Annulation de la cotisation 2024 et de la contribution de 20 € au repas de l'Assemblée générale 2024

Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2023 demande à l'Assemblée générale ordinaire du 28 mars 2024 d'approuver sa décision annulant la cotisation 2024 et la contribution de 20 € au repas de l'Assemblée générale 2024.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale, approuve, à l'unanimité, l'annulation de la cotisation 2024 et l'annulation de la participation de 20 € pour chaque participant au repas de l'Assemblée Générale 2024

4. - Examen du projet de budget 2024 présenté par le Président

Le Président commente la proposition du budget dont les caractéristiques sont les suivantes :

4-1 Hypothèses pour les ressources :

- **Cotisations : 0 € (cf. décision annulation)**
- **Participations des adhérents : 0 € (cf. décision annulation)**

Soit un total Ressources de 0 €

4-2 Hypothèses pour les emplois (avec une dissolution de l'Amicale au 01/05/2024) :

- Repas de l'AG : 12 participants au repas pour un prix unitaire de 40 € soit **480 €**
- Chocolats de mars : 24 ballotins à 30 € (soit **720 €**)
- Fonctionnement : **180 €**
 - Hébergement site web et DNS (OVH) : 50 €
 - Frais de courrier : 35 €
 - Frais divers de secrétariat : 35 €
 - Frais bancaire 60 € (10 € x 6 mois)

Soit un total Emplois de 1380 €

Il en résulte un **déficit prévisionnel de 1380 €**

La trésorerie disponible au 01/01/2024 était de 1638 € (cf. 2-2 supra)

La trésorerie prévisible au 01/05/2024 est de : 1638 – 1380 = 258 €

Après quelques échanges le Président soumet la quatrième résolution au vote de l'Assemblée

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le projet de budget pour l'année 2024 présenté par le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. - Renouvellement d'un Administrateur dont le mandat arrive à expiration

Le Président rappelle que le mandat d'un administrateur arrive à échéance :

- **Claude BONNEAU**

Cet administrateur donne son accord pour un nouveau mandat.

Par ailleurs aucune candidature n'est parvenue au Secrétariat pour un poste d'administrateur.

Le président soumet donc au vote la résolution suivante :

5^{ème} Résolution :

**L'Assemblée Générale renouvelle pour 2 ans, conformément aux statuts, le mandat arrivé à échéance de l'Administrateur suivant :
Claude BONNEAU**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. - Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

Après avoir remercié les participants de leur participation et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire à 11 heures 30 et annonce la tenue immédiate de l'Assemblée générale extraordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Président déclare ouverte l'Assemblée générale Extraordinaire à 11 heures 30.

Le Président rappelle que pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, soit au moins 13 votes favorables.

1. – Dissolution de l'association 1901 dénommée « Amicale des Anciens de FCR » et référencée sous le N° W751064319 à la Préfecture de Police de Paris.

Le Président expose à nouveau les principales raisons motivant la dissolution de notre association, à savoir la diminution inéluctable du nombre d'adhérents et l'impossibilité de combler les derniers départs des membres du bureau et du conseil d'administration, déjà réduits au minimum statutaire et opérationnel. Après quelques échanges, le Président met aux votes la résolution suivante :

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve la dissolution de l'association dénommée « Amicale des anciens de FCR » et référencée à la Préfecture de Police de Paris sous le numéro W751064319, à partir du 01/05/2024 (premier mai deux mille vingt-quatre)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. – Désignation de M. Claude BONNEAU, Président, pour effectuer les opérations de liquidation de cette association.

Après quelques échanges, le Président met aux votes la résolution suivante :

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne Claude BONNEAU, Président de l'Amicale des Anciens de FCR pour effectuer toutes les opérations de liquidation consécutives à la dissolution de cette association

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. – Désignation de l'association ou organisme bénéficiaire de l'éventuel « boni de liquidation ».

Le Président rappelle qu'en aucun cas, ce boni ou bonus de liquidation ne peut être reversé aux adhérents de l'Amicale.

Après avoir répondu aux questions et après de nombreux échanges entre les participants, un consensus se dégage et le Président met aux votes la résolution suivante :

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne les associations ou organismes suivants comme bénéficiaires de l'éventuel boni de liquidation (l'une, l'autre ou les deux) :

- ***Union Nationale des Associations de Donneurs de Sang Bénévoles (UNADSB) de La Poste et d'Orange.***
- ***Comité de Liaison des cadres Dirigeants Retraités de FT-Orange (COLIDRE)***

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants de leur présence et de leur participation aux deux Assemblées générales, puis clôt la séance à 12 heures 15 minutes.

La Secrétaire,

Dominique Dotigny

Le Président,

Claude Bonneau